



ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

LETTRE D'INFORMATION – **Mardi 15 avril 2008**

Agenda

Lundi 28 avril

-15h : **Marie-France GARAUD**, président de l'Institut international de géopolitique : « *Le droit du politique* ».

-17h : Réunion de la section Législation, droit public et jurisprudence, salle 4.

Lundi 5 mai

-11h30 : Réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-12h30 : déjeuner des Académiciens.

-15h : **Nicolas MOLFESSIS**, professeur à l'université Paris-II : « *La perception commune du droit* ».

Lundi 19 mai

-15h : **Jean-Paul CHARNAY**, directeur de recherche au CNRS : « *Le droit et l'islam* ».

Lundi 26 mai

-15h : **Isabelle FALQUE-PIERROTIN**, conseiller d'État : « *Internet et le droit* ».

Lundi 2 juin

-11h30 : Réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-12h30 : déjeuner des Académiciens.

-15h : **Laurence DEPAMBOUR-TARRIDE**, professeur à l'université Paris-V : « *Sculpture, peinture et histoire du droit français* », grande salle des séances.

-Comité secret.

Lundi 9 juin

-15h : élection au fauteuil d'Édouard Bonnefous.

- **Jacques COMMAILLE**, professeur à l'École Normale Supérieure de Cachan : « *Sociologie et droit* ».

Lundi 16 juin

-15h : Installation solennelle du Prince **EL HASSAN Bin TALAL**, comme membre associé étranger, Coupole.

Lundi 23 juin

-15h : **François OST** : « *Droit et littérature : des liaisons dangereuses ?* ».

Lundi 30 juin

-15h : **Philippe RAYNAUD**, professeur à l'université Paris-II : « *Le droit et les sciences politiques* ».

Lundi 7 juillet

-11h30 : Réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-12h30 : déjeuner des Académiciens.

-15h : **Mireille DELMAS-MARTY**, membre de l'Académie : « *Mondialisation et droit* ».

-Comité secret.

Séance du lundi 14 avril

Après approbation du procès-verbal de la séance du 7 avril, M. le Président **François Terré** a présenté Mme **Dominique Fenouillet**, professeur à l'université Paris-II, qui a fait une communication sur le thème : « *Le droit et la conscience* ».

Mme Fenouillet s'est attachée à montrer les zones d'intersection multiples entre ces deux domaines et a déclaré :

« Secrète, complaisante ou exigeante, éclairée ou obtuse, la conscience morale préside à bien des choix humains. Le moraliste, le scientifique recherchent ses racines, mettent en lumière ses limites. Comment le droit reçoit-il cette voix intérieure ?

« Le droit, entend-on souvent, ne régit que le for externe et abandonne le for interne à la morale, la religion. La conscience serait donc l'inconnue du droit? On relève, en ce sens, que la personne existe, en droit, quelle que soit sa conscience: la "mort civile" a disparu. On relève encore que le droit ne se préoccupe pas des seules intentions: peu importe la haine qui reste tapie au fond de l'âme. Mais le droit ne s'en tient pas toujours au for externe et s'attache parfois aussi au for interne.

« Il consacre la liberté de conscience. Son expansion est constante: croire ou ne pas croire, pratiquer sa religion, choisir ses valeurs morales, vivre conformément à elles... Et les conflits ne sont pas rares, qui posent la question inévitable des limites à la liberté et de la difficile conciliation de l'individuel et du collectif, du social et du communautaire.

« Mais le droit s'attache aussi à la conscience du sujet lorsqu'il se préoccupe de responsabilité: il punira celui qui est resté sourd à la "céleste voix", pardonnera au sujet sans discernement, voire œuvrera à l'éducation des consciences... Le droit est-il alors si éloigné de la morale ou de la religion? Son attention aux consciences vise-t-elle les mêmes fins?

« Qu'il protège le sujet en affirmant le secret et la liberté de sa conscience, ou qu'il préserve autrui et le corps social contre les errements d'une conscience défaillante, le droit reconnaît bien, en toute hypothèse, l'importance de cette magistrature morale qu'est la conscience ».

Mme **Dominique Fenouillet** a ensuite répondu aux questions que lui ont posées MM. **Jacques Boré**, **Bernard Bourgeois**, **Emmanuel Le Roy Ladurie**, **Roland Drago**, **Jean-Claude Casanova**, **Gérald Antoine**, **Jean Mesnard** et **Alain Plantey**.

Candidatures à l'élection au fauteuil d'Édouard Bonnefous

M. le Secrétaire perpétuel a reçu à ce jour deux lettres de candidature à l'élection au fauteuil laissé vacant par le décès d'Édouard Bonnefous en section générale. Les deux actes de candidature émanent respectivement (par ordre alphabétique) de :

-M. **Louis Schweitzer**, inspecteur des finances, président du conseil d'administration de Renault et président de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE).

-M. le Professeur **André Vacheron**, cardiologue, ancien président de l'Académie nationale de Médecine et correspondant de l'Académie (section générale).

Nouveautés sur le site de l'Académie - www.asmp.fr

- « *Qu'est-ce qu'une académie au XXI^e siècle ?* », discours prononcé par M. le Chancelier **Gabriel de Broglie**, le mercredi 26 mars, lors de son installation à l'Académie nationale des sciences morales et politiques d'Argentine.
- « *Le droit et la conscience* », communication de Mme **Dominique Fenouillet**, le lundi 14 avril, devant l'Académie.
- Débat qui a fait suite à la communication de M. **Raymond Verdier** : « *Le droit et l'anthropologie* », le lundi 7 avril devant l'Académie.
- Discours prononcés à l'occasion de l'installation de M. **Vaclav Havel**, le mardi 27 octobre 1992, sous la Coupole de l'Institut.

Dans la presse et sur les ondes

- M. **Thierry de Montbrial** a été l'invité de *i-télé Canal +* le lundi 14 avril à 12h30. Il y a commenté les résultats des élections législatives italiennes.
- M. **Jean-Claude Casanova** a été l'invité de Jean-Pierre Elkabbach, le samedi 12 avril, dans le cadre de l'émission *Galerie Médicis*, consacrée aux trois plus grandes revues françaises, sur la chaîne LCP-Public Sénat. Lors du débat qui s'est engagé avec les autres invités, il a entre autres déclaré : « *Les démocraties modernes tendent à oublier leurs défauts. Elles se sacralisent elles-mêmes. Il n'est pas démontré que la qualité des hommes politiques, depuis vingt-six siècles, s'améliore* ».

Groupes de travail

- Le groupe de travail « Les autorités administratives indépendantes – L'exemple de la santé », que préside M. **Roland Drago**, se réunira le mardi 29 avril à 18 heures, en salle 4.
- Le groupe de travail « L'enseignement de l'économie au collège et au lycée », que préside M. **Yvon Gattaz**, tiendra sa troisième réunion le lundi 5 mai à 11h, en salle 3. Ce groupe de travail est constitué de MM. **Michel Albert**, **Pierre Bauchet**, **Marcel Boiteux**, **Bernard Bourgeois**, **Jean-Claude Casanova**, **Bertrand Collomb**, **Michel Pébereau**, **Bertrand Saint-Sernin**, ainsi que de M. **Jean-Claude Berthélémy**, correspondant de la section Économie, et de M. **Stanley Hoffmann**, correspondant de la section Philosophie. Les Académiciens se sont en outre attaché le concours d'universitaires économistes extérieurs à l'Académie : M. **Georges de Ménil**, EHESS et Harvard University ; Sir **Tony Atkinson**, Nuffield College, Oxford, Royaume-Uni ; M. **Pierre-André Chiappori**, Columbia University ; M. **Martin Hellwig**, Max Planck Institut, Bonn ; **Jose Scheinkman**, Princeton University ; **Xavier Vives**, Universidad Autonoma de Barcelona.

À noter

- Mme **Mireille Delmas-Marty** donnera une conférence à la Bibliothèque nationale de France, le mercredi 16 avril, à 18h30, dans le cadre d'un cycle de conférences sur l'Europe des idées. Elle est présentée comme suit sur le site de la BNF : « *Mireille Delmas-Marty, professeure au Collège de France, est une juriste spécialiste de droit pénal et de droit international. A ce double titre, elle a impliqué l'Europe dans ses travaux. Ceux-ci portent sur l'universel du droit, ou plutôt sur l'universalisable des valeurs. Ils convoquent aussi le travail de l'imaginaire, "forces imaginantes", pour donner une perspective nouvelle au "droit commun de l'humanité"* ».

En bref

- M. **François Terré** a assuré la conclusion du colloque « Droit et opéra », dont le second volet s'est tenu le vendredi 14 mars à l'université de Poitiers.
- Un comité formé de membres des cinq Académies a été institué avec la mission d'apporter son concours à la Commission administrative centrale de l'Institut et au Chancelier dans la mise en œuvre de la décision ministérielle relative à la restitution de la parcelle dite de l'An IV à l'Institut de France, notifiée le 19 février 2008 par le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, par le ministre de l'Éducation nationale et par le ministre du Budget, des Comptes publics et de la fonction publique. L'Académie est représentée dans ce comité par MM. **Michel Albert**, **Roland Drago**, **Jean Cluzel**, **Jacques de Larosière**, **Jean-Claude Casanova**, **Christian Poncelet** et **Michel Pébereau**.